Développement rural
Concertation sur le choix des indicateurs des niveaux 1 et 2
Lire page 5

HORIZONS

Le ministre de l'Emploi exhorte les services de son département à tirer le meilleur profit des TIC
Lire page 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N°6220 DU JEUDI 20 VENDREDI 21 SAMEDI 22 MARS 2014- **PRIX : 100 UM**

Le Président de la République revient d'Afrique du Sud



Le Président de la République, Président de l'Union Africaine, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a regagné Nouakchott, hier matin, en provenance de Midland en Afrique du Sud après avoir prononcé un discours devant le Parlement africain au cours de sa 4ème session ordinaire tenue mardi. Cette session a coïncidé avec le 10è anniversaire de la fondation de cette importante institution africaine.

Le Président de la République a été accueilli, à son arrivée à l'aéroport international de Nouakchott par le Premier ministre, Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, des membres du gouvernement, le chef d'Etat major particulier du Président de la République, le directeur adjoint de cabinet du Président de la République par intérim, le wali et la présidente de la Communauté urbaine de Nouakchott et l'ambassadeur de l'Afrique du Sud en Mauritanie.

Sur le chemin du retour de l'Afrique du Sud, le Président de la République a effectué une escale technique à Malabo où il a été accueilli par une délégation de haut niveau de la République de Guinée équatoriale, conduite par M. Pedro Ela Nguema, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères.

Avant son départ d'Afrique du Sud, le Président de la République a reçu en audience les ambassadeurs arabes à Pretoria qui l'ont félicité, à l'occasion de sa présidence de l'Union Africaine (UE).

Pour la circonstance, le doyen du corps diplomatique arabe, l'ambassadeur du Koweït, a remis au Président de la République un cadeau symbolique, en guise de reconnaissance aux efforts qu'il déploie.

Le Président de la République, Président en exercice de l'Union Africaine, a aussi reçu des mains du président du Parlement panafricain, le bouclier de cette institution.

Lire page 3

Le ministre de l'Intérieur devant le Parlement:

"Nous ne céderons pas sur la question de la préservation de l'ordre et la défense des libertés"

"L'administration dispose de tous les moyens matériels et humains pour accomplir pleinement ses missions"



Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, a indiqué mardi au cours d'une plénière de l'Assemblée nationale, que le gouvernement ne cédera pas sur la question de la préservation de l'ordre et de la défense des libertés des citoyens".

Le ministre, qui répondait à une interpellation du député Hamdi Ould Brahim sur les mesures prises par son département pour poursuivre les criminels qui ont osé porter atteinte au Saint Coran, a relevé les réalisations accomplies dans ce domaine.

une question orale du député Mohamed Ghoulam Ould El Hadj Cheikh, relative à l'efficacité de l'administration locale et à son attitude face au traitement des problèmes des citoyens, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, a indiqué que les autorités administratives restent le représentant exclusif de toutes les institutions de l'Etat.

Lire page 4

Le Président de la République félicite le président tunisien

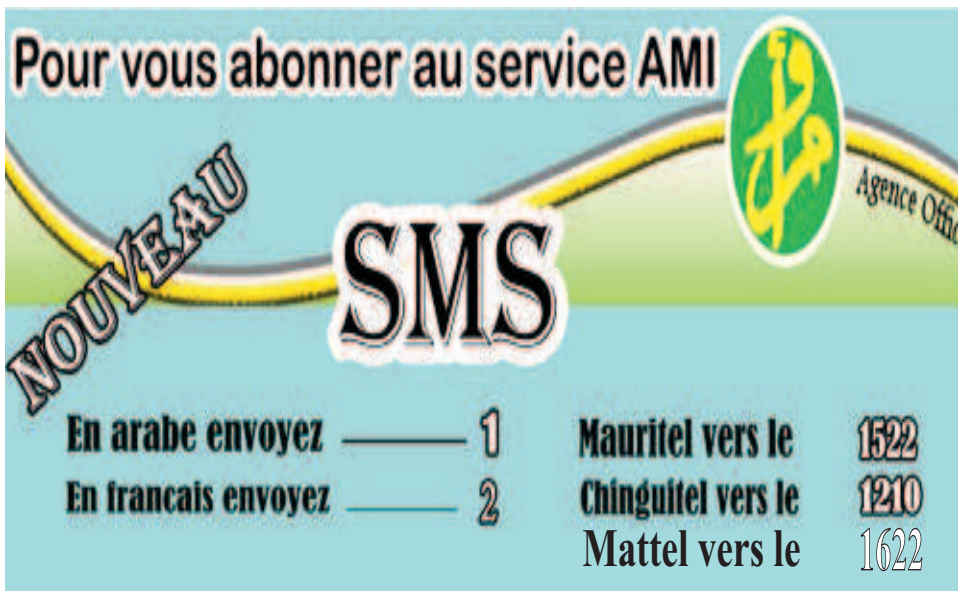
Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé le message de félicitations qui suit au Président tunisien, Monsieur Mohamed Mouncef Marzouki:

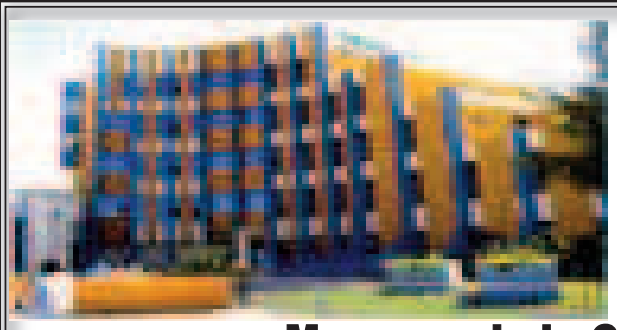
"Excellence et cher frère,
Au moment où le peuple tunisien frère célèbre sa fête nationale, il m'est agréable d'adresser à Votre Excellence mes chaleureuses félicitations et mes meilleurs voeux de santé et de bonheur pour vous-même, de progrès et de prospérité pour le peuple tunisien frère.
Je saisis également cette heureuse opportunité pour vous renouveler notre ferme volonté de développer les liens de fraternité et de coopération privilégiés qui existent entre la Tunisie et la Mauritanie dans l'intérêt mutuel de nos deux peuples frères.
Veuillez agréer, Excellence et cher frère, l'expression de ma très haute considération et de mon respect.
Votre frère: Mohamed Ould Abdel Aziz".

Remise de distinctions aux lauréats du prix Yahya Ould Hamidoune

Lire page 5

ANNONCES





Message de la CNSS

Mesdames et Messieurs les salariés assurez-vous avant qu'il ne soit trop tard que vos employeurs vous déclarent à la CNSS.

siége: Immeuble de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
BP: Noukchott - Mauritanie
Tél: (+ 222) 4 525 75 84
Fax: (+ 222) 4 525 51 11
Représantations régionales
Nouakchott - Zoueiratt - Kaedi - Selibaby - Rosso - Aioun - Atar - Kiffa

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	525 39 90
Brigade Mixte	525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	525 23 08
SNDE	529 84 88
Météo	525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	525 23 10
Commissariat TZ - 2	524 29 52
Commissariat Ksar 1	525 21 66
Commissariat Ksar 2	525 27 38
Commissariat El Mina 1	525 12 97
Commissariat El Mina 2	524 25 24
Commissariat Sebkha 1	525 38 21
Commissariat Sebkha 2	524 29 82
Commissariat Riadh 1	524 29 35
Commissariat Riadh 2	524 29 50
Commissariat Arafat 1	525 10 13
Commissariat Toujounine 1	525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	524 29 53
Commissariat Teyarett 1	525 24 71
Commissariat Teyarett 2	524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	525 21 83
Commissariat Voie publique	525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	525 21 59
Police Judiciaire	525 54 49

HÔPITAUX

Centre Hospitalier National	525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	529 84 98
Polyclinique	525 12 12
PMI Pilote	525 22 16
PMI Ksar	525 20 19
PMI Teyarett	525 35 94

CLINIQUES

Clinique Moulaty	525 13 41
Clinique Najar	525 49 42
Clinique Kissi	525 13 25
Clinique Dr. Moumine	525 10 02
Clinique Makam Ibrahim	525 57 60
Clinique Ben Sina	525 08 88
Clinique Tisram	525 87 66
Clinique 2000	529 33 33
Clinique El Qods	525 82 61
Clinique Adama Diani	525 59 34
Clinique Bien-être	525 13 35
Clinique Chiva	525 80 80

BANQUES

BAMIS	525 14 24
BADH	525 59 53
BMCI	525 24 69
BNM	525 26 02
BCI	529 28 76
BACIM BANK	529 19 00
CHINGUETTI BANK	525 21 73
GBM	525 12 62
SOCIETE GENERALE MAURITANIE	529 70 00
ATTIJARIBANK MAURITANIE	45 29 63 74

République Islamique Mauritanie
Honneur –Fraternité –Justice
CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل
الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe l'ensemble des employeurs qu'ils peuvent, dès à présent, transmettre à la Direction du recouvrement et du contrôle leurs déclarations trimestrielles à l'adresse électro-nique suivante:

rimcnss@gmail.com

Le Directeur Général
Mohamed Ali OULD DEDEW

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighali**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Diagana Babouna**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE **: Tijani Diop dit Sidi Mohamed**

MISE EN PAGES ET TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

ACTUALITE

Le Président de la République revient d'Afrique du Sud

Le Président de la République, Président de l'Union Africaine, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a regagné Nouakchott, hier matin, en provenance de Midland en Afrique du Sud après avoir prononcé un discours devant le Parlement africain au cours de sa 4ème session ordinaire tenue mardi Cette session a coïncidé avec le 10è anniversaire de la fondation de cette importante institution africaine.

Le Président de la République a été accueilli, à son arrivée à l'aéroport international de Nouakchott par le Premier ministre, Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, des membres du gouvernement, le chef d'Etat major particulier du Président de la République, le directeur adjoint de cabinet du Président de la République par intérim, le wali et la présidente





de la Communauté urbaine de Nouakchott et l'ambassadeur de l'Afrique du Sud en Mauritanie.

Sur le chemin du retour de l'Afrique du Sud, le Président de la République a effectué une escale technique à Malabo où il a été accueilli par une délégation de haut niveau de la République de Guinée équatoriale, conduite par M. Pedro Ela Nguema, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères.

Dans son discours devant le Parlement africain, le Président de la République a indiqué que le Parlement panafricain se distingue des autres parlements nationaux par la représentation des peuples africains à la fois dans leur diversité et leur communauté de destin.

S'adressant aux parlementaires il a ajouté: «Vous représentez, honorables membres du parlement, la face rayonnante d'une Afrique qui, dans la modernité, restaure les traditions ancestrales africaines de tolérance et de sérénité du débat, en vue de dégager une profonde vision permettant d'aboutir à des solutions appropriées aux problèmes posés.

Les parlements jouent, aujourd'hui, un rôle de plus en plus important dans l'adoption et le contrôle des politiques publiques à travers le monde».

Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a souligné que le continent africain fait face à des défis majeurs dans divers domaines. Il a précisé que le terrorisme, le crime organisé transfrontalier et les conflits armés sont autant de menaces pour la paix, la stabilité et la sécurité dans différentes zones du continent. «Nos pays subissent encore un retard dans le développement économique et social. La pauvreté, le chômage, les endémies et l'insécurité alimentaire représentent encore de sérieux défis. Nous ne pouvons y faire face qu'en unissant nos efforts, dans une vision stratégique globale à l'échelle du continent, à l'instar des autres regroupements politiques et économiques à travers le monde, avait-il dit.



Avant son départ d'Afrique du Sud, le Président de la République a reçu en audience les ambassadeurs arabes à Pretoria qui l'ont félicité, à l'occasion de sa présidence de l'Union Africaine (UE).

Pour la circonstance, le doyen du corps diplomatique arabe, l'ambassadeur du Koweït, a remis au Président de la République un cadeau symbolique, en guise de reconnaissance aux efforts qu'il déploie.



Le Président de la République, Président en exercice de l'Union Africaine, a aussi reçu des mains du président du Parlement panafricain le bouclier de cette institution.

Au cours de ce voyage le Président de la République était accompagné par une importante délégation comprenant: MM.

- Mohamed Ould Boïlil, Président de l'Assemblée Nationale
- Sidi Mohamed Ould Maham, ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement
- Ahmed Ould Bahia, directeur de cabinet du Président de la République
- Mohamed Ould Hanani, ambassadeur de Mauritanie à Pretoria
- Mohamed Moctar Ould Zoghmane, Sénateur
- Sidi Ould Khliva chargé de mission à la Présidence de la République
- Sidney Sokhna, chargé de mission à la Présidence de la République
- Abdallahi Ould Ahmed Damou chargé de mission à la Présidence de la République
-Mohamed Saad Ishagh Sid Elemine, conseiller à la Présidence de la République
- Selma Mint Teguedi, chargée de mission à la Présidence de la République
- Hacen Ould Ahmed, directeur général du Protocole d'Etat.



ACTUALITE

Le ministre de l'Intérieur:

"Nous ne céderons pas sur la question de la préservation de l'ordre et la défense des libertés"

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, a indiqué mardi au cours d'une plénière présidée par le 1er vice président de l'Assemblée nationale, M. Mohamed Ould Mohamedou, que le gouvernement ne cédera pas sur la question de la préservation de l'ordre et de la défense des libertés des citoyens".

Dans ses réponses à l'interpellation faite par le député Hamdi Ould Brahim sur les mesures prises par son département pour poursuivre les criminels qui ont osé porter atteinte au Saint Coran et pourquoi a-t-on déploré un martyr dès lors que le gouvernement est responsable de la sécurité des citoyens et de la protection des symboles sacrés de notre Sainte religion, le ministre a relevé que les réalisations accomplies dans ce domaine comme l'attention accordée aux Imams, leur dotation de salaires, l'impression du Saint Coran mauritanien, la création d'une station radio dédiée au Coran ainsi que de celle de la chaine de télévision "La Mahadra" montrent l'intérêt que le gouvernement accorde à notre sainte religion.

S'agissant de la 1ère partie de la question, le ministre a souligné que les faits remontent au dimanche 2 mars 2014 entre 20 heures et 21 heures dans la moquée "Khaled Ibn El Welid" de Teyarett.

Cela requiert, a-t-il dit, de poser un certain nombre de questions, à savoir qui est l'individu qui peut avoir intérêt à attenter aux symboles sacrés de la "Oumma" et qui est la personne qui a couvert ce crime exécrable et essayé par tous les moyens d'en effacer les traces? Quels sont les moyens déployés par le gouvernement pour répondre à toutes ces questions?

Je crédite de bonne foi tous les Mauritaniens et j'estime qu'aucun d'entre eux ne peut oser toucher aux symboles sacrés de la "Oumma" et j'en déduis qu'aucun individu ne peut avoir un intérêt pour faire une telle chose exceptées deux personnes:

un athée et cela implique qu'il veut faire montrer à tous ce qu'il est et porter atteinte aux sentiments de la "Oumma", une position qui requiert de sa part le courage de se faire connaître et de défier les croyants. Donc, il ne va pas le faire en cachette dans une mosquée d'un quartier périphérique, en pleine nuit.

Par conséquent, la logique voudrait qu'il ait le courage de défier les musulmans. Par exemple, celui qui a blasphémé à l'endroit du Prophète (Paix et Salut sur Lui) a défié clairement la société en utilisant tous les medias. Cette éventualité fait que son auteur ne doit pas généralement se cacher, ce qui est contraire à ce qui a été dit par le garçon au demeurant seul témoin dans cette affaire.

L'imam de la mosquée, 2ème témoin, a trouvé les exemplaires du Livre Saint à un endroit réservé aux ablutions à l'intérieur de l'enceinte de la mosquée et les a pris pour les mettre à l'intérieur de celle-ci en attendant la prière du soir "Icha". Il n'informe pas les autorités administratives ou sécuritaires. C'est après la prière du "Icha" qu'il a dit aux fidèles avoir trouvé un exemplaire du Coran déchiré dans un lieu destiné aux ablutions. La mosquée n'a pas manqué à cette heure de fidèles et il y avait quelqu'un qui donnait des cours.

La mosquée fait face à une place publique et à une épicerie voisine de telle sorte que l'endroit est si bien fréquenté qu'un véhicule ne peut en aucun cas stationner et quitter les lieux sans que personne ne le voit.

L'imam n'a pas aussitôt informé les autorités qui, du reste, l'ont appris à temps et se sont déplacées sur les



lieux (autorités administratives, sécuritaires et procureur de la République). Ils ont, du coup, entamé l'enquête pour déterminer la nature du crime, son ou ses auteurs, s'il y'en a. Seul un enfant qui prenait des cours auprès de l'Imam a été trouvé comme unique témoin.

L'Imam a indiqué que l'enfant l'a informé qu'il a vu un véhicule avec deux personnes à bord une blanche et une noire ou le contraire. La police a convoqué les témoins dans le cadre de l'enquête ouverte pour la circonstance. Aussitôt l'enfant s'est rétracté disant qu'il n'est pas sûr.

Le plus regrettable dans cette affaire est que nous avons délaissé une bonne habitude, celle d'enseigner aux enfants le Coran, non pas dans le livre, mais dans la tablette ce qui est de nature à exposer le Coran subdivisé en parties à un traitement qui ne lui sied pas. Or les enfants étudient non pas à l'intérieur de la mosquée mais dans la cour, ce qui expose les exemplaires du Coran à la dégradation involontaire du fait du vent et de la négligence des enfants.

Personnellement, s'il y a des gens qui soupçonnent un individu d'avoir fait un tel acte, j'exclus, au regard des éléments et des preuves disponibles, qu'un Mauritanien puisse le faire avec préméditation parce que notre éducation religieuse, bien enracinée depuis des siècles, fait que le Coran ne doit être touché que par une personne purifiée par les ablutions. Un tel état de choses, fruit d'une longue accumulation, ne peut s'évaporer du jour au lendemain du fait de la mondialisation. C'est pourquoi cet incident regrettable n'a pas été commis volontairement.

S'il y avait vraiment des faits prouvant l'existence d'un auteur, nous aurions trouvé cet auteur. Nous avons appréhendé bien des délinquants et criminels ainsi que des trafiquants de stupéfiants invétérés et récidivistes notoires mais aussi des terroristes virulents dans nos villes. Comment peut-on être inaptes à capturer un individu censé être responsable d'un acte qui touche aux sentiments de tous les Mauritaniens.

Ce que je voudrai dire, en un mot, à ce sujet, c'est que les éléments de cette affaire m'ont permis de conclure que l'absence d'aboutissement de l'enquête n'implique en rien une faiblesse dans la recherche au niveau de la police mauritanienne mais qu'il s'agit d'un acte soit involontaire résultant de la négligence en mettant les exemplaires du Coran dans des endroits inappropriés soit que les enfants qui les utilisaient les ont laissés dans ces endroits et que, dans tous les cas, il s'agit, en l'absence de preuves, et selon toute logique, d'une négligence.

Nous avons suivi notre enquête et jusqu'à présent, toutes les preuves d'acte volontaire ou prémédité s'amenuisent et se résument en un problème de négligence.

Mais la question posée, c'est pourquoi l'Etat n'a pas été informé de l'incident au moment de l'acte de profanation, alors que les chaines de télévision nationales et internationales ont été avisées. Au lieu d'appeler les autorités sécuritaires compétentes, l'on a fait recours aux manifestations (avec bâtons et pierres et même armes blanches) donc à la force pour ternir l'image du pouvoir, pouvoir au demeurant expression de la volonté du peuple.

Le Saint Coran est trop sublime pour être exploité à des fins politiques contre l'Etat. Il est plutôt de notre devoir de le respecter et de le protéger au lieu de nous renvoyer mutuellement des accusations portant sur la négligence à son encontre.

Nous sommes unis par un seul mot "Allah est unique, Mohamed est son Envoyé", notre religion est l'Islam auquel nous nous référons pour les besoins d'arbitrage. Nous sommes tous, partisans et opposants, des Musulmans. La foi ne peut être le monopole de quiconque.

Je souhaite préciser à partir de cette tribune que l'Etat est responsable de la protection de tous, des libertés, des institutions démocratiques dont le Parlement a fortiori du Saint Coran. Le ministre s'est également demandé si l'inauguration, par le Président de la République, de la chaine de télévision "El Mahadra" qui comprend 186 écoles coraniques de Vassala à Bir Moghrein et où les meilleurs Oulémas du pays dispensent des cours religieux peut susciter une marche de foules énorme sur le Palais présidentiel sous prétexte de la profanation du Saint Coran.

Les manifestations et l'assaut du Palais présidentiel sont-ils des actes spontanés résultant du sacrilège du Saint Coran? Malheureusement non. Ils ne l'étaient pas car le décryptage de la riposte montre qu'elle n'était pas cohérente. Certains ont été choqués par l'acte de profanation, et sont sortis dans la rue, mais il y avait des banderoles, des voitures munies de haut-parleurs, des véhicules qui coordonnaient les opérations entre les manifestants.

Des personnes encadrées venues des moughataas de la capitale ont commencé à affluer et à se joindre aux manifestants dans une démarche de mobilisation rare.

J'ai vu des masses considérables mobilisées par les partis de la majorité qui n'atteignent pas le degré de sensibilisation et de mobilisation de ces foules. La façon d'adresser des affronts au gouvernement, de le dénigrer et de l'accuser d'être incapable de protéger les symboles sacrés m'a particulièrement frappé.

J'ai demandé si cette manifestation est réellement spontanée et si le sursaut est fait pour le soutien du Prophète ou s'il s'agit d'un élan politique par excellence.

Je veux rappeler un chiffre simple. En 2013, nous avons enregistré 112 manifestations et sit-in à Nouakchott sans que les foules s'exposent à des jets de bombes lacrymogènes, du fait que le temps et l'espace étaient déterminés et l'autorisation accordée.

Mais pourquoi ces manifestations ont été organisées nuitamment, alors qu'elles n'étaient pas autorisées, ni spontanées et qu'elles étaient accompagnées de violence.

La police a gardé son sang froid et œuvré pour assurer la sécurité des citoyens et des biens à travers la fermeture des marchés, une bonne conduite vis-à-vis des foules énormes, sans tirer de balles réelles ni en caoutchouc.

Elle a seulement lancé des bombes lacrymogènes ordinaires, alors qu'elle a enregistré la blessure de 15 policiers dont 3 ont été évacués pour la gravité de leur cas à l'hôpital.

Je rappelle que le décès du défunt est dû à des difficultés respiratoires, selon le rapport de l'autopsie effectuée par la suite par une équipe de médecins conduite par un proche du défunt. Nous sommes convaincus que le peuple mauritanien doit jouir de la démocratie mais la loi organise les règles de ce jeu pour éviter la dérive car la sécurité et la liberté sont deux éléments inséparables dont la faille au niveau de l'un entraîne celle de l'autre.

Je veux affirmer depuis cette tribune que nous ne lésinerons pas dans le maintien de l'ordre et de la sécurité comme c'est également le cas pour la protection des libertés, des acquis constitutionnels et juridiques dont jouit le peuple mauritanien.

Au sujet de la fermeture injustifiée, au regard de certains députés, de l'Association " El Moustaqbal ", qui dispense des cours en Arabe et en Fikh, etc., et fait du prêche, le ministre a déclaré : "Nous avons des centaines d'associations dont des dizaines reçoivent quotidiennement des autorisations. Nous poursuivrons notre appui à la société civile comme composante fondamentale des institutions constitutionnelles du pays, car sans société civile, la société ne peut se développer et progresser, du fait qu'elle constitue la relation entre l'Etat et le peuple ".

Mais la société civile n'a pas de cachet politique, puisque la politique relève de la compétence des partis. Son rôle est, par excellence, d'ordre éducatif, social et économique.

Quand l'autorité administrative et sécuritaire affirme l'existence d'un dysfonctionnement au niveau de l'ordre public et de la sécurité qui relèvent de ses compétences, le pouvoir d'appréciation, reconnu par toutes les législations du monde, lui incombe et à elle seule.

En conséquence, il y a eu un dysfonctionnement au niveau de cette association qui pourrait être involontaire ou volontaire, résultant du fait que les responsables proclamés de cette association ne sont pas ceux qui sont dans ses statuts. Quand cette anomalie a été constatée, les autorités administratives et sécuritaires ont jugé qu'il y avait une atteinte à l'ordre public qui a conduit au retrait de l'autorisation de cette association. Cependant, la justice est ouverte et nul n'est sensé être supérieur à la loi.

Le ministre de l'Intérieur répond à une question orale d'un député :

"L'administration dispose de tous les moyens matériels et humains pour accomplir pleinement ses missions"

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, a indiqué que les autorités administratives restent le représentant exclusif de toutes les institutions de l'Etat. Il a précisé aussi que ses missions consistent à protéger les citoyens et leurs biens, à gérer les populations et à régler les contentieux, à initier et préserver le développement local, à veiller au bon fonctionnement des services publics ainsi qu'à appliquer et faire respecter la loi.

Le ministre répondait à une question orale du député Mohamed Ghoulam Ould El Hadj Cheikh, relative à l'efficacité de l'administration locale et à son attitude face au traitement des problèmes des citoyens ainsi qu'au degré de respect des lois et des principes des droits de l'homme. A cet effet, il a souligné que l'administration est passée, d'un appareil sécuritaire tout court en un appareil de développement et de sécurité. Il s'agit, désormais, d'une autorité reconnue disposant de moyens humains et financiers nécessaires à même de répondre aux attentes des citoyens, d'exiger le respect de leur dignité et de s'assurer de l'application de la loi qui constitue la référence ultime pour les citoyens.

Le ministre a, dans ce cadre, souligné que l'administration a été assainie et dotée de compétences humaines capables de mener à bien la tâche qui lui est assignée en plus de la mise en place d'un arsenal juridique pour sa surveillance, ce dont témoigne "le rôle que joue votre auguste Assemblée dont la présente séance constitue une illustration de la démocratie dans notre pays" a dit le ministre.

Il a rassuré les députés en notant que l'Etat a adopté des critères de compétence et d'honnêteté pour le choix des gestionnaires des biens publics ainsi que pour la mise en place d'une nouvelle structure administrative introduisant des postes de directeurs de cabinet et de conseillers des walis chargés des différents domaines économiques et sociaux en vue de simplifier le travail et d'assurer la fluidité des solutions des dossiers.

Le ministre a affirmé que l'Etat poursuit ses efforts pour renforcer et consolider les libertés en défiant quiconque de prouver l'existence d'un cas de torture infligée à un citoyen de la part de la police judiciaire. Il a précisé à ce sujet, que l'Etat a restructuré les institutions sécuritaires et militaires de manière à protéger les frontières de notre pays en enregistrant des progrès considérables dans la lutte contre le terrorisme, faisant de notre pays un exemple à suivre.

M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare a souligné que le corps de la police jouit encore de la crédibilité de l'Etat et s'acquitte convenablement de sa mission dans le cadre de la nouvelle restructuration. Il a ajouté que les forces de l'ordre effectuent des opérations de renseignement et de patrouilles mobiles afin d'empêcher les crimes ou de circonscrire leurs effets et d'en juger les auteurs.

Le ministre a l'opportunité pour convier les Mauritaniens à s'investir dans l'éducation des enfants et à contribuer, sans exclusive, à la lutte contre le crime organisé, plus que jamais, par la mondialisation et l'ouverture des médias.

Il a enfin indiqué que les instructions du Président de la République sont claires quant à l'appui financier à nos forces armées et de sécurité pour parer avec efficacité et diligence à toute éventualité.

ACTUALITE

Remise de distinctions aux lauréats du prix Yahya Ould Hamidoune



Sept étudiants de l'école polytechnique et celle des mines ont été primés mercredi par l'équipe du jury du prix feu Yahya Ould Hamidoune.
Ces distinctions, offertes par l'Asso-Promotion des Mathématiques, compor- tent des prix dont notamment des ordinateurs ainsi qu'une bourse d'études.
Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Dr. El Bekaye Ould Abdel Malik, a souligné l'importance de cette rencontre qui vise à rendre hommage à l'une des éminentes personnalités scientifiques distinguées par sa sympathie et son esprit d'ouverture.
Il a ajouté que feu Yahya Ould Hamidoune était parmi les meilleurs mathématiciens qui avaient marqué le continent africain ces dernières décennies.
"Glorifier l'héritage scientifique des savants se situe au premier rang des priorités du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, en vue d'impulser le développement économique et social du pays", a souligné le ministre.
Dr. Abdel Maleck a, enfin, exhorté les chercheurs mauritaniens à contribuer efficacement à la construction de leur pays sur des bases solides par la promotion de la recherche scientifique dans tous les domaines.
Pour sa part, le vice-président de l'Association mauritanienne pour la Mathématiques, Dr. Mohamed Ould Benioug, a précisé que cette cérémonie vise à pérenniser la production scientifique de feu Yahya Ould Hamidoune dont l'apport a dépassé le cadre national.
Pour sa part, le représentant de l'ambassade de France à Nouakchott a mis en relief le succès scientifique et le parcours honorable de feu Yahya Ould Hamidoune.
Le représentant de la famille du défunt a remercié les autorités pour l'hommage rendu à cette personnalité scientifique.

Le ministre de l'Emploi exhorte les services de son département à tirer le meilleur profit des TIC



Le ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication, M. Ismail Ould Boddé Ould Cheikh Sidiya, a effectué mercredi une visite de prise de contact dans certains services relevant de son département.
A cette occasion, le ministre a précisé que pour assurer une gestion rationnelle et transparente des biens publics, l'administration doit tirer le meilleur profit des technologies de l'Information et de la Communication, en application des orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.
Il a appelé le personnel des services visités à faire preuve d'assiduité, de responsabilité et de discipline pour une meilleure rentabilité.
Au sujet de la formation et de la mise à niveau, le ministre a déclaré que son département œuvrera à jouer pleinement son rôle pour renforcer la complémentarité entre les différentes structures en charge de l'emploi et de la formation technique et professionnelle.
Le ministre était accompagné du secrétaire général, M. Baba Ould Boumeiss et de certains responsables du département.

Développement rural

Concertation sur le choix des indicateurs des niveaux 1 et 2

Un atelier technique de concertation sur le choix des indicateurs des niveaux 1 et 2, s'est ouvert, hier, à Nouakchott.
Organisée par la direction des Politiques, de la Programmation et de l'Evaluation au ministère du Développement rural, en collaboration avec le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), cette rencontre de deux jours s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action national de suivi et d'évaluation.
L'atelier, présidé par le secrétaire général du ministère, profite aux acteurs intervenant dans la problématique du développement rural, aux représentants des ONG nationales et sous-régionales et aux services techniques des départements gouvernementaux concernés.
Il vise également à définir des paramètres consensuels de nature à faciliter la collecte des informations et s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres similaires au programme de cette année pour permettre au département de disposer d'un système de suivi et d'évaluation fiable.



La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de la directrice des Politiques, de la Programmation, du Suivi et de l'Evaluation et de plusieurs cadres des départements ministériels concernés.

Ciment de Mauritanie remet une quantité de ciment à 50 briqueteries dirigées par des jeunes



L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes a organisé, mercredi à Nouakchott, en collaboration avec la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) et la Société Ciment de Mauritanie, une cérémonie au cours de laquelle, Ciment de Mauritanie a remis une aide à 50 briqueteries modernes dirigées par des jeunes.
L'aide dont la valeur en ciment est estimée à 6 millions d'ouguiyas profite à 100 jeunes chômeurs.
Dans un mot prononcé pour la circonstance, M. Jemal Ould Chbih, directeur commercial de la Société Ciment de Mauritanie a indiqué que sa société est heureuse d'accorder cette aide au profit de ce projet, le premier de son genre dans le pays en faveur des diplômés chômeurs.
Il a en outre loué les efforts déployés par l'Etat dans ce sens et destinés à mettre fin à la problématique du chômage dans le pays.
De son côté, le porte parole des bénéficiaires, M. Sidi Ould Boubacar, a estimé que l'assistance apportée aux jeunes chômeurs pour l'exécution de ce genre de projets est considérée comme une action importante pour le renforcement de la coopération entre jeunes et hommes d'affaires. Il a ajouté que ce geste intervient à un moment marqué par le grand intérêt qu'accordent les pouvoirs publics, et à leur tête le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, à la frange des jeunes, à ses aspirations, à ses espoirs et à ses préoccupations. A la fin de la cérémonie, deux attestations de reconnaisance ont été remises à la société Ciment de Mauritanie par le directeur général de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes et le représentant des diplômés bénéficiaires.
La cérémonie s'est déroulée en présence du directeur adjoint des Dépôts à la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) et des représentants du hakem et du maire de Tevragh Zeina ainsi que des jeunes bénéficiaires du projet.

Le wali du Guidimakha s'informe des problèmes des habitants de Wompou et Arr

Le wali de Guidimakha, M. Mohamed Ould Keïhel, actuellement en tournée dans les communes de Wompou et Arr, a transmis aux populations des localités visitées, les salutations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.
Il a ajouté qu'il est venu s'enquérir des conditions des populations et identifier leurs problèmes pour leur trouver les solutions appropriées, en application des directives du Chef de l'Etat.

PRESSE

Colloque sur la couverture médiatique et la problématique des symboles nationaux



Le Syndicat des journalistes mauritaniens a organisé, hier soir, à Nouakchott, un colloque sur la couverture médiatique, les symboles nationaux et le respect de la déontologie de la profession.
Ouvrant le colloque, le président du Syndicat des journalistes mauritaniens, M. Ahmed Salem Ould Moctar Salem, a indiqué que les limites de la liberté s'arrêtent là où elles portent atteinte aux symboles nationaux.Il a ajouté que la liberté est importante mais qu'elle doit être bien exploitée, ce qui nécessite de faire preuve de professionnalisme, de respect de la déontologie et de responsabilité.La manifestation a été animée par un groupe de journalistes et de penseurs concernés par la couverture médiatique.

CENI

Atelier de formation des responsables des démembrements régionaux et locaux



Un atelier de formation des responsables des sections régionales et locales de la CENI s'est ouvert mercredi à Nouakchott.

Organisée par la Commission Electorale Nationale Indépendante, cette rencontre vise à former et renforcer les capacités de certains responsables des sections régionales et locales de la CENI qui doivent superviser, dans les prochains jours, le Recensement Administratif à Vocation Electorale (RAVEL) complémentaire.

Les participants suivront, deux jours durant, des exposés traitant du cadre juridique du RAVEL complémentaire pour l'élection présidentielle, la méthodologie du recensement complémentaire, la préparation des listes électorales, l'opération de vote et la gestion administrative et financière des sections.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le président de la CENI, Dr. Abdallahi Ould Soueid'Ahmed, a indiqué que cet atelier s'inscrit dans le cadre des préparatifs pour la prochaine élection présidentielle. Il a ajouté que la CENI procèdera à plusieurs activités dont le RAVEL complémentaire sur toute l'étendue du territoire national conformément aux textes en vigueur. Il a souligné que ce recensement complémentaire permettra d'inscrire les citoyens qui auront atteint l'âge de 18 ans le jour du scrutin et qui disposeront d'une carte d'identité nationale ou un passeport en cours de validité pour les citoyens résidant à l'étranger.

Il a enfin loué les efforts de tous les acteurs et partenaires du processus électoral pour leur précieuse contribution à la mise en place d'un fichier électoral global.

La ministre des Affaires sociales reçoit l'ambassadeur de Turquie



La ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, Mme Lemina Mint El Kotob Ould Momme, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, SEM. Musa Kulaklikaya, ambassadeur de Turquie en Mauritanie.

L'entrevue a été l'occasion de passer en revue les différents aspects de la coopération existant entre la Mauritanie et la Turquie et les moyens susceptibles de développer cette coopération, notamment dans les domaines des affaires sociales, de l'enfance et de la famille.

La rencontre s'est déroulée en présence de M. Mohamed Mahmoud Ould Ahmed Ould Sidi Yahya, secrétaire général du ministère et du conseiller juridique au même département, M. Abdallahi Diakité.

La commissaire aux Droits de l'Homme reçoit la coordinatrice du Système des Nations Unies en Mauritanie



La commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile, Mme Aïchetou Mint M'Haïham a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, la coordinatrice du Système des Nations Unies et représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Mauritanie, Mme Coumba Mar Gadio.

L'entretien a porté sur les différents aspects de la coopération entre notre pays et les agences du système des Nations Unies en particulier dans le domaine des droits de l'homme.

L'audience s'est déroulée en présence des directeurs des Droits de l'Homme et de la Société civile et de l'Action humanitaire.

Nouadhibou :

Atelier sur la prévention des litiges

Un atelier de formation sur la prévention des litiges ou leur règlement à l'amiable s'est ouvert, hier, à Nouadhibou.

Cette rencontre de deux jours profite aux procureurs de la République, aux juges des moughataas et aux s greffiers en chef des chambres civiles de Dakhlet Nouadhibou, de l'Adrar, du Tiris Zemmour et de l'Inchiri.

Elle s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement de la paix et de la sécurité au Sahel appuyé par le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le secrétaire général du ministère de la Justice, M. Mohamed Lemine Ould Sidi Baba, a souligné l'importance de cette de formation et son apport attendu dans la prévention des litiges et la préservation de la cohésion sociale, conformément aux directives du Président de la République.

La ministre du Commerce reçoit l'ambassadeur du Maroc



La ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, Mme Naha Mint Hamdi Ould Mouknass, a reçu en audience, mercredi, à Nouakchott, SEM. Abderrahmane Benomar, ambassadeur du Royaume du Maroc en Mauritanie. La rencontre a porté sur la coopération existant entre les deux pays et les moyens susceptibles de la renforcer.

La ministre de l'Habitat reçoit une mission de la Coopération française



La ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Mme Fatma Habib, a reçu en audience, hier à Nouakchott, une mission de l'Agence de Coopération française conduite par M. Yves Charpentier, conseiller financier de cette institution pour l'Afrique.

L'entretien a porté sur la coopération entre ce ministère et cette institution française en particulier au niveau de l'appui au développement local.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, M. Mohamedou Ould Tijany.

Le ministre de l'Enseignement supérieur reçoit le directeur régional de l'UNESCO



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. El Bekaye Ould Abdel Malik, a reçu en audience, mercredi à Nouakchott, une délégation de l'UNESCO conduite par M. Michael Millward, directeur régional du bureau de l'UNESCO à Rabat.

La rencontre a permis de passer en revue les différents aspects de la coopération existant entre la Mauritanie et l'UNESCO et les moyens susceptibles de renforcer cette coopération, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, Dr. Ismail Ould Saddegh et du conseiller technique chargé de la Coordination pédagogique, M. Mohamed Lemine Ould Hamadi.

Le ministre de l'Emploi reçoit un responsable du Trésor français



Le ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication, M. Ismail Ould Boddé Ould Cheikh Sidiya, a reçu en audience, mercredi soir à Nouakchott, le conseiller financier pour l'Afrique à la Direction générale du Trésor français, M. Yves Charpentier.

La rencontre a porté sur la coopération existant entre la Mauritanie et la France, notamment dans le domaine de l'emploi et la formation.

ACTUALITE

Feu Yahya Ould Hamidoune : Mathématicien d'exception et humaniste

L'Association pour la Promotion des Mathématiques en Mauritanie a organisé, hier à Nouakchott, une cérémonie de remise de prix aux lauréats de la troisième édition du prix de Feu Yahya Ould Hamidoune. Ce prix créé en 2012 pour lui rendre hommage, vise à récompenser les plus brillants étudiants en mathématiques. Plusieurs personnalités ainsi que des chercheurs et étudiants ont assisté à cette cérémonie. Alain Plagne est présent à cette édition. C'est un ami proche de Feu Yahya Ould Hamidoune décédé le 11 mars 2011. Alain Plagne et Yahya Ould Hamidoune sont des collègues qui se sont connus dans le réseau des mathématiciens. Ils ont écrit ensemble plusieurs articles de recherche. A la mort de notre compatriote, Alain Plagne a écrit un article à la suite duquel les mathématiciens mauritaniens l'ont contacté pour créer ce prix. Horizons vous présente une partie de ce texte qui retrace quelques étapes de la vie de ce grand mathématicien d'exception Yahya Ould Hamidoune.


Alain Plagne

Une enfance africaine

Yahya Ould Hamidoune est né en octobre 1947 a Atar en Mauritanie, au sein d'une famille érudite de la tribu des Owlad Dayman. A cette époque, Mokhtar, son père, enseigne à la medersa, l´école franco-arabe. Il deviendra, par la suite, le grand encyclopédiste – historien, géographe, grammairien, juriste, poète, etc. – de la Mauritanie (auteur d'une encyclopédie en 42 volumes, La vie mauritanienne et, dès 1952, d'un précis et occupera des fonctions élevées (il sera notamment corédacteur de la constitution mauritanienne de 1959 conseiller à la présidence, etc.). La famille est cependant, si l'on peut dire, plus « littéraire » que « scientifique » même si, au dix-neuvième siècle, l'un des ancêtres de Yahya, Mohand Baba Ould Abeyd, s'intéresse déjà à la logique. Pendant son enfance, Yahya croise Théodore Monod avec qui son père travaille à l'IFAN, l'Institut Français d'Afrique Noire, à Dakar (Sénégal), rencontre qui le marquera toute sa vie. A 15 ans, Yahya part étudier au Caire, en Egypte. Il y restera jusqu'à la fin de ses études de deuxième cycle universitaire de mathématiques.

Sa formation mathématique initiale repose surtout sur l'algèbre pour laquelle il gardera une grande attirance, notamment pour sa capacité à fournir des résultats très précis. Au contraire, sa connaissance moins experte des méthodes de type analytique lui fera trouver l'usage des méthodes de sommes exponentielles (analyse de Fourier) en combinatoire additive. En 1970, il rentre à Nouak national. L'Université de Nouakchott ne sera créée que dix ans plus tard, et seule une Ecole Normale Supérieure est chargée de la formation des enseignants de lycée). Yahya donne ses cours mais sa grande affaire,à cette époque, ce sont les jeux, notamment les dames mauritaniennes, dont il s'impose immédiatement comme le champion national. La passion des jeux lui fera pratiquer également les échecs, mais aussi le tarot et le bridge, qu'il apprendra d'un jeune enseignant français au lycée national et plus tard le backgammon. Durant ces années de jeunesse, on le retrouve aussi au milieu des mouvements de révolte (liée à un sentiment anti-néocolonialiste) de la société mauritanienne. Cela lui coutera plusieurs mois de prison, dont il gardera un souvenir cuisant. Mais, peut-être paradoxalement, ses amis de l'époque voient en lui un esprit pur et très brillant mais peu intéressé par le monde matériel.

La formation mathématique

Ce n'est qu'en 1975 que, se cherchant un nouveau défi intellectuel, Yahya décide de s'essayer à la recherche en mathématiques. Il part alors en France, à Paris, où il suit des enseignements de théorie des graphes au niveau DEA puis entame une thèse à l'Université Pierre-et-Marie-Curie (Paris 6 à Jussieu) avec Michel Las Vergnas. Ce dernier le décrit comme un étudiant supérieurement doué. Sa première publication « Sur les atomes d'un graphe orienté », parue dans les Comptes Rendus de l'Académie des sciences, date de 1977. Ses résultats en théorie de la connectivite transforment rapidement Yahya en un expert du sujet. Il obtient sa thèse de troisième cycle intitulée 'Quelques problèmes de connexité dans les graphes orientés) en février 1978 et entre au CNRS en 1979. Il débute sa carrière dans l'equipe de Claude Berge à l'Université Pierre-et-Marie-Curie, et passe sa thèse d'état ''Contribution à l'étude de la connectivite d'un graphe'' dès juin 1980. En 1981, Yahya est promu Chargé de Recherche de première classe.

Témoignages :

Sidi Mahmoud KABER (professeur Université – Paris VI):

Après la mort de Yahya Ould Hamidoune, des collègues mauritaniens et étrangers ont décidé de créer un prix pour pérenniser l'œuvre du défunt. La troisième édition est une réussite par le nombre croissant de candidats tant au niveau scolaire et universitaire. Nous avons également plus de soutiens et de participants. Le plus important pour moi, c'est non seulement perpétuer ce qu'il a fait mais de promouvoir les mathématiques en Mauritanie, de pousser les jeunes à faire des mathématiques. Nous avons crée un fonds du livre de mathématique, appelé Fonds Yahya Ould Hamidoune qui compte environ 250 livres de maths de très haut



niveau. Une association pour la promotion des mathématiques en Mauritanie a été créée. Elle est ouverte à toutes les personnes qui veulent aider à la promotion des mathématiques. Nous espérons qu'elle pourra organiser des concours, des conférences, des rallyes au cours des prochaines éditions.

Yves Mercier : Représentant de l'Ambassadeur de France:

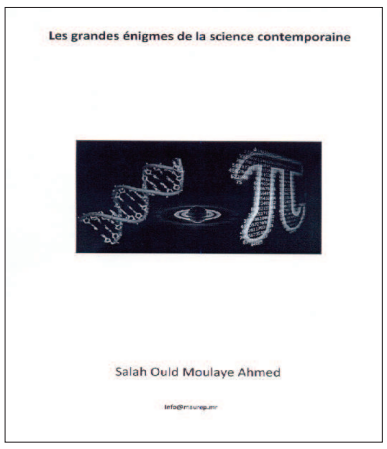
Je tiens à dire que l'ambassadeur de France et de la Coopération française, à travers ma présence, sont heureux d'être présents à côté de cette troisième édition du Prix Yahya Ould Hamidoune, grand mathématicien, grand humaniste. Il était chercheur au CNRS et il a fait profiter la recherche française de son intelligence. Nous en serons reconnaissants. Il nous a quittés trop jeune, il y'a trois ans et jour pour jour , on fête sa mémoire et son œuvre. Je reste persuadé qu'il est le premier d'une longue liste. Je tiens à saluer l'initiative d'Alain Plagne qui a lancé, juste après la mort de son collègue, l'idée de ce prix et qui a été rejoint rapidement par ses amis français et mauritaniens.

Ibrahim Cheikh BOCOUM

VIENT DE P ARAITRE:

« Les grandes énigmes de la science contemporaine»

Après avoir publié plusieurs ouvrages, dont « L'apport scientifique arabe à travers les grandes figures de l'époque classique» (2004), « De Thalès à Einstein, l'histoire de la science à travers ses grands hommes» (2007) et « Les grands personnages de l'histoire universelle» (2012), M. SALAH OULD MOULAYE AHMED, Président de l'Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité Nucléaire, vient de faire paraître son dernier ouvrage intitulé «Les grandes énigmes de la science contemporaine» (2014).



Présentation générale de l'ouvrage :

En dépit de son extraordinaire avancée surtout durant ces dernières décennies, la science s'est avérée n'être qu'un immense effort pour cerner la vérité par approximations successives sans jamais parvenir à accéder à une quelconque certitude définitive et encore moins à la vérité absolue. Néanmoins, elle poursuivra indéfiniment sa mission d'élucidation des énigmes de l'univers en vue de son propre accomplissement et



pour lancer perpétuellement un défi à l'intelligence et à l'imagination de l'homme. Cet ouvrage se propose, dans un style clair et abordable à tous, de mettre à la disposition du public toute l'information de base jugée utile à savoir en le conviant à une randonnée intellectuelle aux frontières de la science contemporaine et ce, à travers certaines de ses plus grandes énigmes d'aujourd'hui. Ces énigmes, recensées parmi des dizaines, voire une centaine d'autres, vont de l'infiniment grand du cosmos à l'infiniment petit des particules élémentaires en passant par l'infiniment complexe de l'esprit et de la matière.

Sommaire de l'ouvrage :

Outre au début un avant-propos et une Introduction générale et, à la fin, un Epilogue, six annexes, un glossaire et deux index (pour les noms propres et les noms communs), l'ouvrage aborde les énigmes retenues et reparties en sept chapitres thématiques: Physique / Astrophysique; Biologie / Génétique; Mathématiques / Logique; Géologie/ Géophysique; Médecine/ Santé; Technologie/ Informatique; Chimie/ Biochimie.

FICHE DE PRESENTATION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Sommaire :

Avant-propos

Introduction générale:

Exposé thématique des grandes énigmes retenues:
- En Physique/ Astrophysique
-En Biologie/ Biochimie
-En Mathématiques/ Logique
-En Géologie/ Géophysique
-En Médecine/ Santé
-En Technologie/ Informatique
-En Chimie/ Biochimie
-Epilogue
-Annexes
-Glossaire
-Index

Présentation générale :

La science, en dépit de son extraordinaire avancée, surtout ces dernières années, s'avère n'être intrinsèquement qu'une connaissance approximative de la réalité, ce qui la situe donc hors de toute certitude absolue. Certes, elle continuera de poursuivre toujours sa mission d'élucidation des énigmes de l'Univers, mais force est de reconnaître que certaines de ces énigmes pourront peut-être subsister à jamais, constituant ainsi un défi permanent à l'intelligence et à l'imagination humaines.

Cet ouvrage tente de mettre à la disposition du public toute l'information de base jugée utile à savoir, en le conviant à une randonnée intellectuelle aux frontières de la science contemporaine et ce, à travers certaines de ses plus grandes énigmes d'aujourd'hui.

Autres précisions:

- L'ouvrage se propose d'aborder, dans un style clair et accessible à tous, les grands questionnements de la science actuelle, de l'infiniment grand du cosmos à l'infiniment petit des particules en passant par l'infiniment complexe de la matière et de l'esprit, tout en cherchant à relever les difficultés majeures auxquelles sont confrontées, de nos jours, la science et la technologie et à dégager les grandes tendances qui se profilent à 1 'horizon.
- L'auteur, physicien théoricien de formation, a enseigné longtemps dans le supérieur, publié divers ouvrages, occupé de hautes fonctions et reçu plusieurs distinctions honorifiques pour ses différentes contributions à la diffusion du savoir en général et à la promotion de la recherche scientifique.

Nouakchott, Mars 2014

La République d'Angola

Une forte croissance tirée par les richesses naturelles

En incluant les îles, l'Afrique est un continent de 30 221 532 km² et peuplé d'un milliard d'habitants. Elle est bordée par la Mer Méditerranée au nord, le canal de Suez et la Mer Rouge au nord-est, l'Océan Indien au sud-est et l'Océan Atlantique à l'ouest. L'Afrique comprend 49 pays en incluant Madagascar, et 54 en incluant tous les archipels.

Au seuil du mandat du Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz à la tête de l'Union Africaine, nous revisitons, dans une série d'articles, les performances et le potentiel des différents Etats membres de l'organisation continentale. Dans l'article ci-après, la République d'Angola est à l'honneur.

La République d'Angola, en portugais República de Angola, est un pays du sud-ouest de l'Afrique, limitrophe de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, de la Namibie et de la Zambie. Le pays est un quadrilatère reliant l'Afrique centrale francophone à l'Afrique australe anglophone. Il est le deuxième pays lusophone par son étendue et le troisième par sa population. L'État angolais est né en 1975, sous le nom de République populaire d'Angola. Les frontières actuelles résultent de la colonisation européenne. Les identités sociales ethniques se maintiennent, mais un sentiment national s'est développé dans les dernières décennies. Cette ancienne colonie portugaise est membre de la communauté des pays de langue portugaise. Le dernier recensement du pays remontant à 1970, les statistiques sont à prendre avec précaution et ne sont que des estimations. La population de l'Angola est estimée à environ 20,6 millions d'habitants en 2012. Environ un tiers de la population du pays réside dans la province de Luanda. Les groupes ethniques les plus importants sont les Ovimbundu (37 % de la population), les Ambundu (25 %) et les Bakongo (13 %). On compte également 2 % de métis et 1 % de blancs. En 2010, la pyramide des âges comprend 43,3 % de 0-14 ans ; 54 % de 15-64 ans et 2,7 % de plus de 65 ans.

Éducation

15 % de dépenses du gouvernement du pays de la période 1998-2007 étaient pour l'éducation. Le pays est confronté au défi de l'enseignement supérieur.

Langues

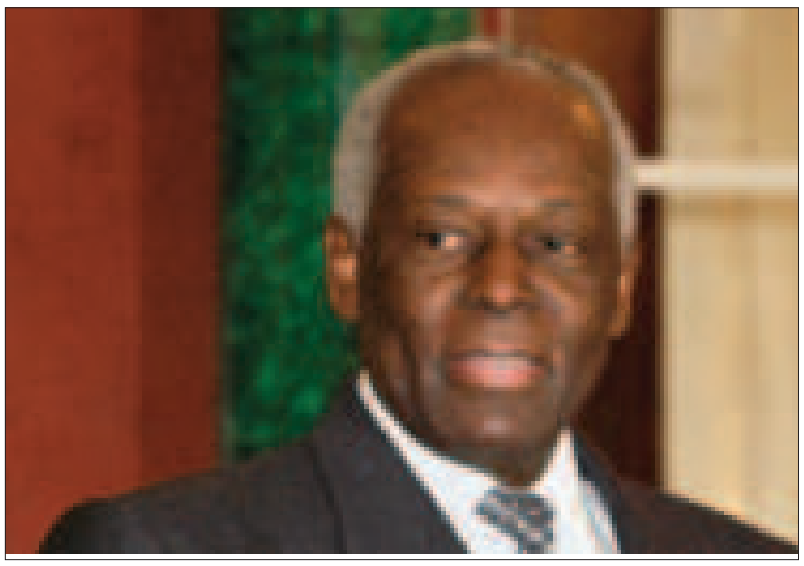
La langue officielle est le portugais, utilisée par peut-être (le dernier recensement en Angola remonte à 1970) 90 % des Angolais dont 50 %9, 65 %10 ou 70 % comme langue maternelle. Six langues bantoues ont le statut de langue nationale : umbundu (35,7 %), kimbundu (26,7 %), kikongo (9,8 %), chokwe (4,5 %), nganguela (6 % et) et kwanyama. Au total, près d'une quarantaine de langues bantoues sont parlées comme langue maternelle ou seconde langue par les Angolais. Le lingala est aussi présent depuis les années 1970 avec les quelque 400 000 Angolais de l'ethnie bakongo qui ont fui du Nord-Ouest de l'Angola à la suite de la répression coloniale, réponse à l'insurrection anti-coloniale de l'UPA, en 1961, et qui se sont installés en République démocratique du Congo (ancien Zaïre). Surtout dans la région de Kinshasa, ces Angolais ont très souvent abandonné leur langue d'origine, le kikongo, pour passer au lingala, et en retournant en Angola ils ont « importé » cette langue. Il y a déjà une génération d'enfants, et de jeunes de plus de 25 ans d'âge, qui sont nés lingalophones en Angola sans avoir jamais été au Zaïre ou au Congo.

Economie

L'économie de l'Angola est en pleine croissance. Après quatre décennies de guerres (Indépendance et civile) ayant réduit le pays à l'état de chaos, la croissance a démarré en trombe à partir de l'année 2002, le taux de croissance économique a crû de 9 % en moyenne entre 2002 et 2008, et les prévisions pour les années 2010–2012 sont très optimistes. De ce fait, l'Angola pourrait devenir la cinquième puissance économique du continent aux années 2020. Le 1er janvier 2007, l'Angola faisait son entrée comme membre de plein droit au sein de l'OPEP.



L'économie en chiffres : la monnaie angolaise s'appelle kwanza, éponyme d'une rivière du pays. Les plus importantes exportations de l'Angola sont le pétrole et les diamants. PIB total (PPA, 2001) : 27,55 milliards de dollars. En 2008 : 110,3 milliards de dollars2.
Dont : Agriculture : 9,2 %, Services : 24,6 % ,Industrie : 65,8 %, Croissance annuelle (1991-2001) : 1,6 % , Croissance annuelle (2002) : 17,1 %, Croissance annuelle (2008) : 13,2 %, PIB par habitant (PPA, 2001) : 2 040 dollars. En 2005 ; 3 800 $. En 2009 : 8 800 $ Taux d'inflation : 12 % (2008 estimé) , Dette extérieure totale : en 2001 9,6 milliards de dollars. En 2005 : 9,4 milliards de dollars. En 2009 : 7,617 milliards de dollars, Importations : 2009 : 17,6 millions de dollars, Exportations :26,8 milliards de dollars (FOB) 2009 : 67,2 milliards de dollars.
Les principaux partenaires commerciaux de l'Angola sont les États-Unis, la Chine, l'Union européenne, et l'Inde. En 2004, les exportations ont atteint 10 530 764 911 dollars. La majorité des exportations angolaises sont des produits pétroliers (92 % en 2004). 785 millions de dollars de diamants, soit 7,5 % des exportations, ont été vendus à l'étranger cette même année. Presque tout le pétrole angolais va aux États-Unis (526 kbbl/jour en 2006), faisant de l'Angola le huitième fournisseur des États-Unis. Au premier trimestre 2008, l'Angola est devenu le principal exportateur de pétrole vers la Chine. Le reste des exportations pétrolières allant vers Europe et vers l'Amérique latine. Les sociétés américaines comptent pour plus de la moitié des investissements en Angola, avec notamment Chevron-Texaco. Les États-Unis exportent vers l'Angola des biens industriels et des services, principalement des équipements pétroliers et miniers, des produits chimiques, des avions, et de la nourriture, alors qu'ils importent essentiellement du pétrole.
En 2007, le commerce entre l'Angola et l'Afrique du Sud était supérieur à 300 millions de dollars. Depuis les années 2000 de nombreux Chinois se sont installés pour monter des affaires. Le deuxième investisseur international est le Portugal, avec 100 000 immigrés, derrière la Chine populaire. Sur un plan culturel, le Portugal doit également affronter la compétition du Brésil également lusophone. Pour les trois premiers trimestres de 2010, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Angola ont atteint 19,8 milliards de dollars. L'Angola est également le premier partenaire commercial de la Chine populaire sur le continent africain. La groupe Citic de Chine populaire construit également la ville nouvelle de Kilamba Kiaxi en périphérie de Luanda qui devrait accueillir 200 000 habitants.
La croissance est élevée. Celle du PIB s'est élevée à 26 % en 2006. Elle est tirée par le pétrole et le diamant. L'Angola possède également des gisements d'or, de fer, de phosphates, de feldspath, de bauxite et d'uranium. Il compte de vastes forêts, des usines de pêche et des terres arables, ou sont cultivés le coton, le café et le sisal. À l'approche des élections législatives de septembre 2008, le gouvernement a multiplié les annonces de grands projets : travaux adduction d'eau, nouvelle flottille de pêche mais les avis sont divisés sur l'avenir de ces programmes ambitieux.



Infrastructures

La densité du réseau de transports angolais est très faible. On dénombre seulement 2 761 kilomètres de voies ferrées et 51 429 kilomètres de routes. Le développement de l'exploitation du pétrole a entraîné des efforts pour la construction d'oléoducs, dont la longueur totale était de 893 kilomètres en 2004. Les gazoducs, quant à eux, avaient une longueur totale de 214 kilomètres. Enfin, le pays comptait 243 aéroports en 2004 (soit un pour 5 130 km²) mais dont trente-deux seulement étaient équipés d'une piste goudronnée (soit un pour 38 959 km²). Quatre ports importants se trouvent sur le territoire angolais: Luanda, Soyo, Lobito et Cabinda (qui constitue une enclave angolaise entre les deux Congos, République du Congo et République démocratique du Congo). Le barrage de Kapanda devrait fournir la majorité de l'électricité du pays.
En 2004, l'Eximbank chinoise a approuvé une ligne de crédit de 2 milliards de dollars pour l'Angola. Le prêt est utilisé pour reconstruire diverses infrastructures du pays. Ce prêt a également limité l'influence du Fonds Monétaire International dans le pays.

Le pétrole

Grâce à une importante croissance de l'extraction pétrolière, et à la paix civile enfin retrouvée depuis 2002, l'économie angolaise est devenue l'une des plus dynamiques d'Afrique. Autrefois exploités par les entreprises françaises et américaines, les gisements pétrolifères seraient maintenant majoritairement gérés par les entreprises chinoises. Au mois d'août 2011, la société pétrolière Total a annoncé le début d'exploitation du champ pétrolier géant en eaux profondes (entre 600 et 1 200 mètres sous le niveau de la mer) de Pazflor. Ce gisement doit fournir dans les mois qui viennent 220 000 barils de pétrole par jour. Pazflor serait le plus gros chantier en cours du groupe pétrolier français.
La croissance du pays est presque entièrement portée par la production croissante de pétrole qui a dépassé 1,4 million de barils quotidiens à la fin de l'année 2005 (70 millions de tonnes par an), et que l'on prévoit être de 2 millions de barils en 2007 (100 millions de tonnes par an). Le contrôle de l'industrie pétrolière est exercé par la Sonangol, un conglomérat possédé par le gouvernement angolais.Le 1er janvier 2007, l'Angola a fait son entrée comme membre de plein droit au sein de l'OPEP. Pour 2011, l'Angola prévoit une production de 2,5 millions de barils par jour soit 125 millions de tonnes par an, ce qui placerait le pays parmi les poids-lourds de l'extraction pétrolière mondiale. Il est la troisième puissance pétrolière d'Afrique. Avec des réserves récupérables estimées à 9 milliards de barils, l'or noir angolais n'est pas près de se tarir.
La plupart des Occidentaux présents en Angola ont d'abord été recrutés pour travailler dans le pétrole, une industrie qui représente 40 % du PIB et 96 % des exportations nationales. Sur la dizaine de milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) qui ont inondé l'Angola depuis 2002, la majeure partie a d'ailleurs été injectée dans ce secteur.

Sidi Moustapha Ould BELLALI

L'Angola en quelques chiffres

Superficie : 1 246 700 km²
Densité : 10 hab. /km²
Frontières terrestres : 5 198 km (République démocratique du Congo 2 511 km ; Namibie 1 376 km ; Zambie 1 110 km ; République du Congo 201 km)
Littoral : 1 600 km [réf. nécessaire]
Extrémités d'altitude : 0 m > + 2 620 m
Lignes de téléphone : 62 000 (en 1997) [réf. souhaitée]
Téléphones mobiles : 4 000 000 (en 2007 : 2 500 000 pour l'opérateur Unitel, 1 500 000 pour Movicel)]
Postes de radio : 630 000 (en 1997)
Postes de télévision : 150 000 (en 1997)
Utilisateurs d'Internet : 172 000 (en 2005)
Nombre de fournisseurs d'accès Internet : 7 (en 2005)
Routes : 76 626 km (dont 19 156 km goudronnés) (en 1997)
Voies ferrées : 2 771 km (en 2000) [réf. souhaitée]
Voies navigables : 1 295 km
Nombre d'aéroports : 247 (dont 31 avec des pistes goudronnées) (en 2000) [réf. souhaitée]

Culture mauritanienne :

Racines et richesses



De par sa position géographique, la culture mauritanienne est un mélange d'apport maure (arabe) et noir-africain.

Longtemps, la Mauritanie a été un lieu de convergence de divers courants de civilisations, Les empires (du Ghana, des Almoravides, etc.) qui se sont succédé, ont fait de la Mauritanie une terre d'échanges fertiles de brassage ethnique et culturel aussi riches que variés.

Les villes historiques comme, Chinguetti, Ouadane, Tichitt et Oualata, classées par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité, sont l'une des expressions visibles de ce patrimoine et de la diversité qui ont marqué l'histoire de la Mauritanie. Les universités du désert (universités traditionnelles) et ses bibliothèques où dorment depuis des siècles plusieurs milliers de manuscrits inédits témoignent de la richesse et de l'originalité du patrimoine culturel du pays. Les langues parlées sont l'arabe, le pulaar, le soninké, le wolof.

Gastronomie

La boisson la plus consommée est le thé. Le thé vert utilisé en Mauritanie s'obtient après un simple séchage des feuilles. Le thé est consommé à de nombreuses occasions chaque jour : chez soi, en visite, au travail ou encore en voyage. En général, le thé se boit le matin, en milieu d'après midi et le soir après le repas.

Les principaux plats sont : Alkeçra : Galette en farine de blé ou d'orge cuite au four ou dans du sable préalablement chauffé à la braise. De nos jours, on la cuit en casserole. Coucous (Gommu) : Base de la nourriture dans la plupart des régions du pays. On le prépare avec de la farine de mil, de blé, d'orge. El mechwi : Viande cuite dans le sable (hofra, foyer).

Dans la vallée (sud et sud-est), la cuisine est très riche du fait des influences culturelles telles que sénégalaise, malienne. On y trouve du : Lathiri : Couscous très fin préparé à partir de la farine de sorgho ou de mil et même de riz qu'on mange arrosé de sauce tomate et accompagné de viande ou de poisson ou encore d'épinards et de légumes ou encore simplement avec du lait frais ou caillé (yaourt). Thieboudiene : Forme de riz au poisson la plus connue. Firire : Poissons de petite ou moyenne dimension, frits dans un bain d'huile. Fondé ou sombi : Bouillie assez légère, faite de grosses graines de couscous, de sorgho ou de mil servie avec du lait. Un plat festif chez les Soninkés.

Musique

La musique traditionnelle chez les Maures tire son inspiration des chants guerriers et festifs nomades. Elle aborde, de manière récurrente, des thèmes comme la religion, la bravoure et même l'amour. La culture maure relève de l'amalgame d'un double héritage: la nomadisation qui se traduit pour la culture, par l'art de vivre en harmonie, voire en symbiose avec son environnement, l'imprégnation de l'esprit de la religion, et son dérivé, la tradition. Les conditions naturelles sont dures, elles contraignent les hommes à l'ascétisme et à l'inaction forcée, au luxe du temps et les portent à accorder une attention extrêmes aux rapports humains. Cela se traduit notamment par le respect absolu de l'hôte, qui peut rester aussi longtemps qu'il le désire. Pour lui, le thé sera aussitôt mis en route, les meilleurs coussins disposés, le chevreau égorgé, s'il ne part pas de suite. Une grande pudeur imprègne l'expression des sentiments.

Valeurs chevaleresques

Le respect de l'âge (celui qui précède en sagesse acquise sur le chemin de la vie; qui relie au passé, au lignage, aux ancêtres et donc aux fondements mêmes de l'identité) est une règle absolue en Mauritanie ". Devant une personne plus âgée, un jeune ne peut élever la voix, fumer, regarder hardiment; voire boire et manger. Quelques variantes cependant: être de bon conseil et sage, connaître les textes religieux, s'exprimer sur un ton feutré est le principe des familles maraboutiques. Se montrer courageux, bon cavalier et parler d'une voix forte, caractérise les familles guerrières. Mais tous se doivent de connaître et d'apprécier la poésie hassaniya (orale), la musique traditionnelle et de savoir plaisanter avec modération, et avec qui l'autorise.

Au départ, pour des raisons évidentes de subsistance, s'est formé 'l'assab', cette solidarité tribale dont parlait déjà l'historien ibn kaldoun, au XIV siècle, qui les oblige à s'entraider, quelles que soient les sympathies ou antipathies individuelles.

Le brassage

C'est l'interaction de toutes ces forces qui fait tenir debout, encore aujourd'hui, l'architecture sociale très particulière de la Mauritanie.

La promotion de la culture peulh en Mauritanie a significativement contribué au recul de l'analphabétisme dans sa communauté. La spécialité des Peuls, c'est l'élevage. On fait de telle sorte que le bétail ne sorte pas de la famille ou du clan. Les Peuls ont toujours su se suffire à eux-mêmes du point de vue économique, grâce au bétail. Avant l'islamisation, le matriarcat était en vigueur. Il y avait Dieu, la vache et la femme, qui venait en troisième parce qu'elle donne le lait, sacré chez les Peuls. L'islamisation, entre les XIe et XVIIIe siècles, a tout changé. Il n'y a plus que les Peuls Bororos du Niger qui pratiquent encore les coutumes d'avant l'islam. Ailleurs, les traditions musulmanes ont pris le dessus. Les mariages sont arrangés tôt, à l'âge de la puberté pour les filles, en milieu rural, par peur du déshonneur. Dans les temps anciens, avant l'islam, il existait chez les Peuls une fiancée d'honneur: un garçon et sa famille se voyaient confier une jeune fille dont ils devaient veiller jusqu'au mariage.

En 1979, l'Institut des Langues Nationales a été créée. Et l'enseignement des langues nationales Pulaar, Soninké et Wolof fut adoptée.

La culture soninké est immense, variée et concerne tous les aspects de la vie. Par les contes, le Soninké dès son jeune âge est préparé à acquérir les connaissances nécessaires qui l'aideront à guider ses pas vers la sagesse. L'ethnie Wolof est localisée en grande partie dans le sud de la Mauritanie sur la rive du fleuve Sénégal mais elle est maintenant disséminée à travers tout le pays. Dans les grandes villes comme Nouakchott et Nouadhibou.

Propagateur d'un Islam authentique et tolérant

La Mauritanie jouit aujourd'hui d'une richesse loin d'être négligeable. En plus de ses minerais de fer, exploités et sa richesse halieutique considérable, la Mauritanie compte aussi de nombreuses ressources prometteuses.

Les Mauritaniens assument pleinement leur rôle de fédérateurs comme l'avaient fait, jadis, leurs ancêtres. En effet, ces hommes, avec leur position géographique et sociale entre le Maghreb et l'Afrique noire au sud du Sahara, ont joué, depuis le moyennage, et jouent, jusqu'à nos jours, le rôle propagateur d'un Islam authentique et tolérant. Conscients de ce rôle de passerelle, Ils ont toujours agi pour la paix, pour la compréhension mutuelle et pour le rapprochement entre les peuples arabes et négro-africains.

La Culture mauritanienne est un produit composé d'apports multiples des différentes Ethnies ou groupes socioculturels. Manuscrit dans une bibliothèque de Chinguetti.

Des ethnies entièrement islamisées, ont produit, au fil des siècles des trésors culturels d'une valeur inestimable allant de la musique à la poésie, l'architecture et les manuscrits écrits ou transcrits par les Mauritaniens et qui se comptent par milliers.

Les savants maures sont réputés pour leurs connaissances du droit islamique, de la langue et de la grammaire arabe et de l'histoire sainte. Certaines œuvres immortelles arabes ont eu pour exégètes des Mauritaniens : poèmes antéislamiques, biographie du prophète (PSL), hadiths etc. Les Mahadras mauritaniennes, véritables universités nomades, Constituent une vue intellectuelle d'un niveau rare dans le monde arabe et islamique. La poésie très bien élaborée et d'une inépuisable richesse et originalité, il en existe une versification en Hassaniya, en Arabe et en Pulaar. Pour ce qui est de la musique, les Maures, les Pulaar, les Soninkés et les Wolof en ont des sœurs pratiquement jumelles (pour les modes et les instruments). Seulement, le "Hawl" maure s'en distingue un peu. C'est un art classique rigoureusement codifié. Malgré leur réputation de grands nomades, les mauritaniens ont aussi leurs modes architecturaux élaborés surtout dans les cités anciennes de l'Adrar, du Hodh et du Tagant. Par contre, l'artisanat mauritanien, d'inspiration arabo-islamique et arabo africaine, se rencontre à travers tout le pays et au-delà.

Actuellement, et dans le contexte de la mondialisation culturelle imposée à tous les peuples de la planète par des moyens d'information de plus en plus puissants, les Mauritaniens gardent jalousement leur spécificité culturelle qui réside dans leur mode vestimentaire, culinaire, dans leurs contes et légendes, leurs jeux, dans leurs mœurs et habitudes, leur comportement et manière de voir les choses.

Samba Mamadou Guéye



AGENCE DE PROMOTION DE L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVIICES

AVIS DE REPORT

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires potentiels à l'Appel d'offres n° 2/F/2014 relatif à l'Acquisition de groupes électrogénes et d'équipements d'exhaure destinés à l'ONSER que la date de remise des offres prévue initialement le mercredi 12 mars 2014 est reportée au dimanche 23 mars 2014 à l'heure et au lieu indiqués dans l'Avis d'Appel d'Offres Initial.

Le Directeur Général
Sidi Ould Maouf

CONSEIL DU PRIX CHINGUIT

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR 2014

1. Le Conseil du Prix Chinguitt lance le présent avis d'appel à candidatures en vue de l'obtention du Prix Chinguitt pour les Etudes Islamiques, du Prix Chinguitt pour les Scien ces et Techniques et du Prix Chinguitt pour les Lettres et Arts au titre de l'année 2014.

Les Prix Chinguitt sont dotés chacun, d'un diplome honorifique, d'une médaille et d'une gratification de cinq millions d'ouguiyas (5000 000UM).

2- Les dossiers de candidature doivent être déposés du 15 janvier au 30 mars 2014, au Secrétariat Permanent du Conseil ou expédiés par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

Monsieur le Président du Conseil du Prix Chinguitt B. P. 2004 -
NOUAKCHOTT - MAURITANIE

3- Le dossier de candidature comprend:

- une demande de participation à l'un des Prix dument signée, dans laquelle le candidat s'engage à respecter le Règlement Intérieur du Prix;
- un curriculum- vitae complet du candidat et les parrainages éventuels.
- une description détaillée de l'œuvre ou des travaux présentés, précisant notamment les méthodes de recherche utilisées et l'intérêt des travaux;
- l'œuvre ou les travaux présentés en huit exemplaires.
- une attestation sur l'honneur précisant que l'œuvre ou les travaux présentés n'ont pas été publiés ou exposés depuis plus de trois ans, et qu'ils n'ont pas été primés.

Les établissements d'enseignement supérieur et / ou de recherche scientifique et les associations culturelles et scientifiques spécialisées reconnues peuvent présenter en leur nom, au nom de leurs chercheurs ou adhérents, ou des particuliers et selon les procédures, des dossiers de candidature dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus.

4- Conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement Intérieur du Conseil, une même œuvre peut être présentée une deuxième fois au concours. :

5- Le Conseil du Prix Chinguitt procédera, conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, à l'évaluation des œuvres retenues.

A cet effet, il privilégiera notamment comme critères de choix, la contribution de l'œuvre au rayonnement culturel et scientifique et au développement de la Mauritanie; l'authenticité, l'originalité, et l'innovation.

Le Règlement Intérieur du Conseil peut être consulté auprès du Secrétariat Permanent ou sur le site Internet: www.prixchinguitt.mr.

6- Le Conseil proclamera les noms des lauréats au plus tard le 31 octobre 2014 et les Prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie solennelle.

7- Pour tout renseignement complémentaire, prière d'écrire aux adresses suivantes:

Adresse postale: B.P.:2004
NOUAKCHOTT- MAURITANIE
Adresse Electronique: prixchinguitt@ mauritanie.mr

Le Secrétaire Permanent du Conseil du Prix Chinguitt

ANNONCES

Direction des Projets Education Formation

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date le 04/03/2014
AAO N°: 140/PNDSE/DPEF/2014

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan prévisionnel de Passation des marchés paru dans le Bulletin Officiel de l'ARMP et sur le site www.pr.dmr

2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a mobilisé des fonds sur son budget pour financer une partie du Projet de Développement de l'Enseignement Supérieur, et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture et installation des équipements pour le restaurant provisoire du nouveau campus universitaire de Nouakchott.

3. La Direction des Projets Education Formation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et l'installation des équipements pour le restaurant provisoire du nouveau campus universitaire de Nouakchott en un lot indivisible.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National, tel que défini dans le Code national des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
L'Administration se réserve le droit de ne pas donner suite à ce présent DAON ou de ne donner qu'une suite partielle.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Projet Education- Formation, auprès de Monsieur Mohamed Ould Sidi Mohamed, E-mail: mosm@dpef.mr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante: Direction des Projet Education - Formation, BP 6541 Téléphone (222) 452520 63 ; (222) 4529 1203 & 45 29 1204, Fax : (222) 4525 15 13, de 09 heures du matin à 16 heures de l'après-midi (Heure GMT), pendant les jours ouvrables.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse (i) mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de 30.000 MRO, ou sa contre-valeur en monnaie librement convertible au compte bancaire ouvert au nom de la DPEF à la BMCT, Nouakchott, dont les coordonnées sont les suivantes

BANQUE MAURITANIENNE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL			
Avis bancaires			
Code banque	Code agence	No Ducompte	Clé RIB
300 10	03001	01289070181	79
Adresse SWIFT	MBIGMRNXXX		
IBAN: MR 1300010300010128907018179			

7. Les offres devront être soumises à l'adresse (ii) ci-dessous au plus tard le Mercredi, 09 avril 2014 à 10 heures 00 min. TU. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse (ii) ci-dessous mentionnée le Mercredi, 09 avril 2014 à 10 heures 00 min. TU

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million cinq cent mille Ouguiya (1 500000 MRO).

9. Les montants des offres doivent être calculés en TTC.

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt.

11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont:

i) Direction des Projet Education - Formation, à l'attention de Toinsi Ould Mokhtar, E mail: d.dpef@dpef.mr, République Islamique de Mauritanie, Téléphone +(222) 4525 20 63 ; +(222) 4529 1203 &4529 1204, Fax: +(222) 4525 15 13 ;

ii) A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation. Rue 42-037 T.Z Téléphone; (+222) 45252063, Fax (+222) 4525 15 13 Nouakchott - Mauritanie

Le Directeur des Projets Education - Formation
Toinsi Ould Mokhtar

Nom de l'Autorité contractante: Ministère du Développement Rural/COMASUD EX SSM-SEM
Adresse: MDR: Tél: 45 25 74 75 BP : 170 et COMASUD/Ex SSM-Sem Tél :45252106

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE

Numéro du marché: N°0070/S/14/CPMP/SR/2014

Dénomination du marché: Réalisation des études d'ingénierie d'avant-projet détaillée(FEED), de la confection d'un dossier d'appel d'offres (DAO) de Type EPC et des études complémentaires portant sur des aspects économiques et environnementaux pour la construction de son usine.

Nombre d'offres reçues: 06

Date de l'attribution provisoire: 16/09/2013

Nom et adresse de l'attributaire définitif: Groupement des bureaux SOPOX Consulting/EMINEO,
Tél:_____, BP :_____, CC_____ NIF :_____ , adresse :_____

Montant de l'offre retenue provisoirement: (792300 € TTC et TVA) soit (315 026 403 UM TTC et TVA)

Délai d'exécution: 6 mois

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 47du Code des Marchés publics. Elle doit intervenir dans 15 jours calendaires suivant la notification du marché.

Nktt, le 11/03/2014

La RMP/CPMP/SR
Ahmed Salem Ould BOUOUTT

DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Où dois-je me rendre ?

- Au Centre National d'Hygiène (CNH)/Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA)
- Au CNTS (Centre National de Transfusion Sanguine)
- Au Centre de Kiffa
- A l'Hôpital militaire de Nouakchott.
- Au Centre médical Alpha de Sebkha sis cinéma Saada.

D'autres centres seront ouverts dans les capitales régionales.

Les analyses du dépistage du VIH sont **gratuites et confidentielles**, vos résultats ne seront connus que par vous.

Championnat national D I/ 13ème journée

AscTidjikja reçoit FC TVZ, samedi à l'OCO



L'AscTidjikja va affronter le club de la moughataa de Tevragh-Zeina, le FC TVZ ce samedi en première heure à l'Office du Complexe Olympique en match comptant pour la 13ème journée du championnat national de première division, saison sportive 2013-2014, phase retour. Le FC Tevragh-Zeina reste leader de la poule B avec 22 points. En dernière journée, le FC sera aux prises avec l'Asc Kédia de Zouérate.

Quatre autres rencontres sont à l'affiche.

A la capitale régionale du Gorgol, l'ADK Moderne Kaédi reçoit l'Itihad Assaba, en deuxième heure. Les deux clubs sont respectivement, dernier (ADK Moderne de Kaédi) et avant-dernier (Itihad Assaba) de la poule A. C'est Itihad Assaba qui a vraiment chuté, cette saison. Nous leur savons beaucoup de talents. C'est des jeunes qui ont toujours impressionné le public sportif de Nouakchott. Leurs dirigeants ont tout intérêt à diagnostiquer les difficultés que traverse leur football.

Quant à l'ADK Moderne de Kaédi, il serait opportun que les dirigeants affrontent, à l'avenir, la compétition avec une approche différente de celle de cette saison.

A Nouadhibou, l'Asc Snim tentera de plier l'As Garde nationale coachée par Mohamed Salem Ould Harouna dit Sneidry, en deuxième heure. C'est une formation qui a fourni, en général, un travail moyen.

Au Stade Ramdane de Rosso, Asc Guemeul va sortir tout son talent face à l'Asac Concorde, première de la poule A avec 26 points et aucun match perdu.

Samedi après-midi, l'Asc ZemZem reçoit l'Asc Ksar, en deuxième heure à l'OCO ; ce sera Diop Babacar dit Ndiobbo contre Diop Babacar dit Ndiobbo. Cet entraineur diplômé a travaillé l'une et l'autre équipe qu'il connait bien à présent. Peut-il exploiter cette situation au profit de l'Acs Ksar qu'il coache à présent ? Attendre et voir.

Deux clubs sont exemptés de cette journée : le FC Nouadhibou et l'Asc Armée.

Sidi-Brahim

Afrique Football

Difficile apprentissage pour la Zambie



Après sa démonstration contre le pays hôte, le Venezuela a continué son sans-faute face à des Zambiennes dépassées par la supériorité tactique et athlétique des Sud-Américaines.

La fébrilité défensive des Shepolopolo aurait pu se payer d'entrée, avec un ballon qui traînait à l'entrée de la surface, mais c'était presque trop beau pour Gabriela Garcia qui a tiré à côté sans grande conviction. Franyely Rodriguez eut à son tour une belle frayeur en relâchant un ballon dans les pieds de Grace Chanda, mais cette dernière manquait complètement de sang froid en rendant mollement le cadeau à la portière vénézuélienne.

L'ouverture du score intervint sur une perte de balle du flanc droit de la défense zambienne, au bénéfice de Gabriela Garcia, qui décalait Deyna Castellanos qui n'avait plus qu'à marquer son troisième but du tournoi d'un tir croisé (1:0, 14'). Lancée en profondeur par Yosneidy Zambrano trois minutes plus tard, Gabriela Garcia aurait pu marquer à son tour si son tir à ras de terre avait frôlé le bon côté du poteau.

Le rythme du match baissait alors d'un cran, avec de nombreuses fautes et arrêts de jeu. La Zambie gâchait une autre occasion franche avant la pause avec Ireen Lungu qui s'emmenait le ballon dans la surface avant de tirer dans le petit filet. Les joueuses de Kenneth Zseremeta passaient à la vitesse supérieure en seconde mi-temps, avec trois buts de Gabriela Garcia. Elle concluait d'abord un une-deux venu de la droite d'une frappe décroisée (2:0, 47'), puis lobait de la tête la sortie manquée d'Hazel Nali (3:0, 59').

La meilleure buteuse des qualifications sud-américaines concluait son récital en fin de rencontre sur une nouvelle offrande de Castellanos, en dribblant la sortie de Nali avant de pousser le ballon dans le but vide (4:0, 86').

Lors de la dernière rencontre du Groupe A, samedi 22 mars, le Venezuela tentera de finir en beauté contre l'Italie tandis que la Zambie voudra sauver l'honneur contre le Costa Rica.

Réaction

Albert Kachinga, sélectionneur de la Zambie

« Evidemment, ce fut un match très difficile pour nous. Nous avons appris beaucoup de choses depuis que avons commencé cette aventure, et j'espère que nous pourrons mettre à profit cette expérience dans le futur si notre pays participe à d'autres Coupes du Monde. Je ferai tourner au prochain match, histoire que toutes mes joueuses puissent savourer cette expérience ».

Coupe du Monde Féminine U -17

Le Ghana en quart de finale

Le Ghana est la première équipe à se qualifier pour les quarts de finale de la Coupe du Monde Féminine U-17 de la FIFA grâce à sa courte victoire contre l'Allemagne dans le deuxième match du Groupe B.

Ce sont pourtant les Européennes qui ont dominé à la possession et se sont procurées de bonnes occasions, notamment en première période avec la tête de Lea Schueller brillamment sauvée par Azume Adams. Les Africaines ont empoché l'avantage décisif à la fin de la première mi-temps, grâce à un puissant coup de tête de Gladys Amfobea suite à un coup franc (1:0, 43').

Après avoir vu le lointain coup franc de Niber Lawrence s'échouer sur la barre au début du second acte, les Allemandes ont tout fait pour revenir au score, mais ont buté sur la supériorité physique des Ghanéennes tout en manquant de chance et de réalisme dans leurs tentatives.

Au prochain match, le Ghana tentera de consolider sa première place face au Canada, tandis que les Allemandes joueront leur va-tout contre la RDP Corée.



Le Jeudi Littéraire



D'un texte à l'autre :

La légende du Wagadu vue par Sia Yatabéré de Moussa Diagana et Et Le Ciel a oublié de pleuvoir de MBareck Ould Beyrouk. Histoires parallèles et destins croisés. (Suite)

« Je piétine allégrement tout ce qu'ils disent aimer, car je le sais, ils n'ont jamais su aimer. Seul Moulay le Fou aurait pu. Il sait ouvrir les bras, sourire au soleil levant et embrasser les douces brises du matin. Il sait caresser la Grande Ourse et murmurer les étoiles qui se meurent. » (Et le Ciel, p 31).

Plus qu'un confident, Moulay est le frère que Lolla n'a jamais eu, c'est elle-même qui le dit : « et Moulay, Moulay le Fou, mon ami, le frère que mes parents ne m'ont jamais donné » (Et le Ciel p 98). Dès lors on pourra comprendre aisément la souffrance que ressent Lola lorsqu'elle a décidé de fuir le campement pour échapper au mariage avec Béchir. Ce qui la chagrine par-dessus-tout, c'est l'absence de Moulay le Fou :

« Moulay est le seul être qui a compris ma douleur et qui a béni ma fugue. C'est le seul coin d'humain que j'aie jamais rencontré. C'est aussi la seule personne de Leguelb que je regrette avoir quittée » (Et le Ciel p 34).

Aussi, Moulay, tout comme le Kerfa de Diagana, devient-il l'ange gardien, celui qui veillera sur son amie pour que rien ne lui arrive dans son évasion :

« Moi je ne dormirai pas et je surveillrai ta fuite, j'effacerai les traces de tes pas, et je les entraînerai sur une mauvaise piste quand ils voudront te poursuivre. » (Et le Ciel p 34).

Moulay c'est enfin, celui qui incarne la paix quand tous les antagonistes sont prêts au pire. C'est sa voix qui va résonner pour raisonner les bellicistes. Et ce n'est donc pas un hasard, si c'est sa voix qui clôt le roman « une autre voix qui s'élève et continue de ré(ai)sonner. La voix de Moulay, cet illuminé, dont la voix a poursuivi les Oulad Ayatt dans leur exil. C'est la voix de Moulay le fou, pour les gens du campement Leguelb, le sage pour Lolla. »

Des croisements et des parallélismes entre les personnages de La Légende et de Et le Ciel sont si fréquents qu'on aurait pu multiplier les exemples. Il y a entre autres les pères « indignes » selon le mot de Wakhané Sakho, ces géniteurs, qui par lâcheté plutôt que par un honneur imaginaire, ont décidé de sacrifier leurs enfants, il s'agit de Yatabéré le père de Sia, de Wakhané Sakho dans la La Légende, et du père de Lolla dans Et le Ciel. Il y a aussi ces fiancés à qui ont « arraché » les fiancées sans aucune autre forme de procès, c'est le cas de Mamadi et d'Ahmed, enfin il y a le peuple, sans voix et éternel béni-oui-oui. Mais dans les deux œuvres, on trouve aussi ces jeunes femmes « belles et rebelles », qui osent dire non à la fatalité, à la monstruosité et au cynisme des hommes pour prendre en main leurs propres destinées.

Dr. M'bouh Seta DIAGANA
Maître de conférences
Université de Nouakchott – Mauritanie